pour le peigne, ont changé de main de 6 1/2 à 7d. Les laines en saint courte blanâtres de quantité moyenne sont tenues comme suit : Lady Greys de très bonne condition 5d., Barbley 4 1/2 à 4 3/4d.; on ne renseigne pas d'affaires.

## Mouvement maritime lainier

Le steamer *Martinique* était attendu le 30 décembre à Dunkerque, venant de l'Algérie viâ St-Nazaire ayant quitté ce port le 28 au soir et étant porteur de laines.

Le steamer *Canadian* attendu à tous moments à Dunkerque, venant de la Plata, est porteur de 2880 b. laines pour ce port.

Le steamer *Eyriaud des-Vergues* venant de Dunkerque et allant à Marseille, etc., prendre charge pour ce port, a touché le 28 courant à Bordeaux.

Le steamer *Marie* allant en Algérie prendre charge pour Dunkerque a suivi le 28 décembre de Swansea.

Le steamer *Ville-de-Tarragone* est parti le 29 décembre de Dunkerque pour l'Algérie viâ le Havre.

Le steamer *Lucerne* allant de Dunkerque à la Plata, a touché à Glasgow où il prend actuellement charge pour ce point.

Le steamer *La Vendee* allant de Dunkerque en Algérie, a suivi le 28 décembre de St-Nazaire.

Le steamer *Ville-de-Messine* prend actuellement charge à Philippeville pour le Havre et Dunkerque.

Le steamer *Belgrano* est parti le 27 décembre à Montevideo pour Dunkerque et le Havre avec laines, attendu le 26 prochain à Dunkerque.

Le steamer *Heraclides* signalé parti le 26 décembre de Liverpool pour la Plata, prendra charge le mois prochain à Montevideo et Buenos-Ayres probablement pour Dunkerque.

Le steamer *Buenos-Ayrean* allant à la Plata prendre charge pour Dunkerque, a quitté Falmouth le 27 décembre.

Le steamer anglais *Bellaura* allant de la Plata à Dunkerque, a quitté à St-Vincent (Cap-Vert) le 26 décembre.

Le steamer anglais *Anmaidale* venant de Buenos-Ayres, a touché le 28 décembre à Falmouth.

Le steamer *La France* a débarqué à Marseille 12 b. laine pour Barcelone.

Le steamer *Balkan* a débarqué à Marseille 4 b. laine chargées à Constantinople.

Le steamer *Ville de-Riposto* est arrivé le 28 décembre à Oran venant de Dunkerque et le Havre prendre charge pour ces ports.

Le steamer *Salazie* est arrivé le 27 décembre à Sydney (Australie) venant de Marseille prendre charge en laines, etc., pour France.

Le steamer *Médoc* est arrivé le 27 décembre à Montevideo venant de Bordeaux prendre charge pour ce port.

Le steamer *Rome* allant de Londres à Sydney (Australie) a suivi le 27 décembre de Port-Said.

Le steamer *Essex* allant de Sydney (Australie) è Londres avec laines, a suivi le 27 décembre de Port-aa d.

Le steamer *Abergeloie* allant de Sydney (Australie) à Londres, a suivi le 27 décembre de Suez.

Le steamer anglais *Spenser* est arrivé le 26 décembre à Liverpool venant de la Plata,

## Marchés français

ROUEN, 30 décembre.

Les recettes des cotons dans les différents ports des Etats Unis ont été de plus en plus faibles cette semaine ; les prix ont encore haussé et les ventes sont très importantes à Liverpool. Tout le monde paraît croire à la hausse de la matière première. Dans ces conditions, nos filateurs ne veulent faire aucune concession et les plus engagés demandent une nouvelle hausse.

Nous avons vu plus d'acheteurs que nous ne pensions pour une dernière semaine de mois et d'année. Ils sont malheureusement toujours trop réservés et on n'a pas fait ce qu'on aurait dû faire, tant en tissus écrus, blancs et teints qu'en rouenneries et mouchoirs. Le client donne toujours pour raison le manque d'argent chez le consommateur.

Plusieurs de nos fabricants d'indiennes ont pris des commissions assez nombreuses ce mois-ci, mais ce n'a pas été général, et il est bien à désirer que les acheteurs reviennent en février et mars compléter des achats qui n'ont pas été assez importants jusqu'à présent.

Nous ne dirons rien des affaires avec l'Algérie, qui ne donnent toujours lieu qu'à un petit courant.

# Les élections Sénatoriales

### M. ALFRED THIRIEZ

Peu d'hommes jouissent à Lille d'une aussi grande popularité et nous ajouterons d'une popularité de meilleur aloi que M. Alfred Thiriez, car cette popularité a toute entière sa source dans les services rendus, services que personne ne se serait permis de contester, il y a quelques jours, et que la haine et l'injustice politiques peuvent seules essayer de révoquer en doute.

Cette popularité n'est pas seulement une popularité locale ; il n'est personne dans toute la région du Nord, un peu mêlé au mouvement des affaires, qui ne connaisse l'établissement dirigé par MM. Thiriez et qui n'ait admiré l'intelligence, l'esprit d'initiative et l'incomparable générosité dont les chefs de cet établissement ont toujours fait preuve.

C'est en 1832 que M. Julien Thiriez père, fonda, à Loos-lez-Lille, une des premières filatures de coton qui furent établies dans le Nord. Dirigée avec habileté et prevoyance, la maison ne tarda pas à prospérer, et, quand son fondateur mourut, il put laisser à ses fils son établissement en pleine activité.

M. Alfred Thiriez, l'aîné des fils Thiriez devint alors le chef de l'établissement, où, depuis plusieurs années déjà il secondait activement son père et avait pu s'initier à toutes les connaissances que la conduite de cette vaste affaire exigeait.

Actuellement, grâce à l'activité, à l'intelligence et à l'union des quatre frères Thiriez, leur filature de coton est devenue la plus importante de toute la France ; elle occupe quinze cents ouvriers et se compose de deux grands établissements, l'un situé sur le territoire de Lille, l'autre, le plus important, sur le territoire de Loos.

On comprend que la création d'une pareille entreprise ait absorbé [illegible] d'un homme ; l'histoire de M. Thiriez est l'histoire d'un travailleur infatigable, toujours à l'affût de tous les perfectionnements et de toutes les découvertes de la science, et, à vrai dire, nous ne connaissons pas de meilleure préparation à la vie politique que cette vie d'un chef d'industrie dont l'esprit doit être toujours en éveil et dont la tête doit être toujours solide.

Mais M. Alfred Thiriez ne s'est pas borné à cette vie toute professionnelle, et, en posant sa candidature au Sénat, il était mieux préparé que personne à remplir les devoirs que cette charge impose.

Conseiller municipal de Lille pendant de longues années, M. Alfred Thiriez est encore actuellement juge au tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce de cette ville ; il est de plus, depuis 1880, président du syndicat cotonnier du Nord.

A maintes reprises, il fut désigné par ses confrères pour représenter l'industrie cotonnière du Nord dans la discussion des lois de douanes et dans les luttes contre le libre-échange. En cette qualité, il a pris une part active aux enquêtes de 1870, puis à celles de 1878 et de 1881 devant les pouvoirs publics pour l'établissement du tarif général des douanes, et toutes les fois qu'il s'est agi d'empêcher l'admission temporaire des filés coton, réclamée par les libres-échangistes, et qui aurait été la ruine d'une partie de notre industrie régionale.

Nous ne serons démenti par personne, quand nous dirons que les hommes politiques qui ont eu à s'occuper de ces importantes questions ont dû tous recourir aux lumières de M. Alfred Thiriez, et que celui-ci ne leur a jamais refusé son concours, sans s'inquiéter de leurs opinions, ne voyant qu'une chose, l'intérêt général.

A ces différents points de vue, la place de M. Alfred Thiriez est donc toute marquée à la Chambre haute, dans les rangs des hommes sages qui estiment que la France meurt de politique, quand elle devrait vivre d'affaires.

Nous l'avons déjà dit, M. Alfred Thiriez jouit à Lille d'une incontestable popularité. Aux dernières élections municipales, et malgré tous les efforts de ses adversaires, qui le visaient personnellement, il est arrivé le premier sur la liste indépendante, réunissant plus de huit mille suffrages. C'est que l'honorable candidat est un de ces vrais libéraux auxquels les hommes modérés de toutes les opinions peuvent sans crainte se rallier. Ennemi, non de telle ou telle forme de gouvernement, mais de toute mauvaise politique qui compromet la grandeur, la liberté et la prospérité de la patrie, il ne cherchera qu'une chose, défendre les principes essentiels religieux, sociaux et matériels, sans lesquels aucun peuple ne peut vivre.

Mais cette courte biographie serait incomplète, si, à côté de l'industriel et de l'homme public, nous n'accordions une mention à l'homme de bien, plutôt aux hommes de bien, car l'éloge des quatre frères Thiriez est, dans cet ordre d'idées, inséparable.

MM. Thiriez, qui occupent quinze cents ouvriers, ont pensé que les auxiliaires qu'ils emploient étaient autre chose que des machines, et que leur devoir de chefs d'industrie n'était pas limité à ce que commande la stricte justice. Aussi avec une générosité incomparable, ont-ils créé toute une série d'institutions qui, ont suscité l'admiration de tous ceux qui ont pu les visiter, à commencer par le maréchal de Mac-Mahon et M. Jules Ferry lui-même, dont on ne suspectera pas le témoignage.

Ces institutions, nous ne pouvons que les énumérer brièvement : mais la nomenclature seule est éloquente et en dit plus que tous les éloges que nous pourrions faire.

Pour l'enfance et les apprentis, MM. Thiriez ont fondé :

Une crèche de 25 berceaux où les enfants des ouvriers sont admis de trois mois à trois ans ;

Une salle d'asile pour 200 enfants de 3 à 7 ans ;

Une école suivie par 90 garçons et 170 filles de 12 à 15 ans :

Un orphelinat pour 60 jeunes filles ayant presque toutes plus de 12 ans.

Toutes ces institutions sont gratuites et entièrement à la charge de MM. Thiriez.

En faveur des adultes, ils ne se sont pas montrés moins généreux.

Notons une fondation de secours allouant à l'ouvrier malade ou blessé, sans cotisation ni retenue sur le salaire, le tiers, la moitié ou la totalité du salaire, suivant l'ancienneté. Cette institution nécessite une dépense très considérable qui ne fait que s'accroître d'année en année.

Ces secours sont accordés aussi bien aux femmes en couches qu'aux malades. Pour que le bienfait ait toute son efficacité, les mères ne sont reçues dans l'atelier que six semaines après leur délivrance, parce que, disent les règlements, le temps leur est nécessaire pour bien se soigner et pour bien soigner leur nouveau-né.

Une caisse d'épargne volontaire, dans laquelle l'intérêt de l'argent est payé à 6 0/0 l'an ;

Une caisse de retraites, également fondée et entretenue par la générosité de MM. Thiriez, sans aucun prélèvement sur les salaires. Chaque ouvrier, entré à l'usine avant 35 ans et comptant trente ans de travail et au moins 60 ans d'âge, obtient une pension viagère de 400 fr. par an, payable par douzième à la fin de chaque mois. En cas d'infirmité rendant tout travail impossible, l'âge de 60 ans n'est plus exigé.

Mentionnons en outre :

L'institut des loyers à bon marché ; MM. Thiriez ont fait construire 200 habitations distinctes avec jardin. Chaque famille occupe une petite maison ainsi distribuée ; 2 pièces au rez-de-chaussée et 2 au premier, puis une petite cour avec pompe et jardin ;

Un établissement de bains complet comprenant des salles avec baignoires et des salles à douches tièdes permettant un lavage complet, rapide et gratuit ;

Un magasin coopératif administré par les ouvriers eux-mêmes, et où ceux-ci peuvent trouver à bon compte et en bonne qualité tous les objets nécessaires à leurs ménage;

Telles sont, dans leur ensemble, les institutions créées par MM. Thiriez, et à ceux qui, en se tournant vers lui, demanderaient à l'honorable candidat : « Quels sont vos titres ? » celui-ci pourrait répondre : « Voilà ce que j'ai fait » ; et ces titres valent bien les promesses jamais réalisées des charlatans de l'opportunisme et du radicalisme.

HENRI LANGLAIS.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.**

**Le comité** chargé de l'organisation d'une souscription publique, pour l'érection du monument de Victor Delannoy, est formé depuis quelques jours.

Il s'est réuni vendredi soir, au local de la *Grande-Harmonie*, à l'effet de régler les conditions dans lesquelles seront distribuées, en ville, les listes de souscription et de discuter certaines questions de détail.

Voici les noms des seize membres dont il se compose :

MM. Clément Broutin, Henri Catteau, Pierre Destombes, V. Barrez, Emile Cornille, Crêteur, Achille Duhamel, Emile Fournier, Alfred Pecher, Lansiaux, Alphonse Oudar, Schiller, Thiébaut, Arthur Turbelin, F. Vossaert, H. Dufermont.

Sur la proposition de M. Barrez, la présidence a été décernée à MM. Clément Broutin et Henri Catteau.

MM. Achille Duhamel et Emile Cornille ont été nommés, le premier, secrétaire, le second trésorier.

Sept sociétés musicales ont reçu déjà des listes de souscription.

Ces listes comprennent quatre-vingts noms. Elles sont imprimées et visées, de façon à éviter toute confusion.

Chaque société sera invitée à se charger d'une quantité de listes en rapport avec son importance numérique.

L'œuvre étant publique, les souscriptions les plus modestes seront accueillies : le terme de clôture des listes est, dès à présent fixé, au trente-un janvier.

**La fièvre typhoïde** a présenté à Roubaix, depuis deux mois et demi environ, des cas relativement nombreux, quoiqu'elle n'ait pas pris encore, ce qu'à Dieu ne plaise, un caractère épidémique.

Hâtons-nous de dire que, si [illegible] beaucoup de typhiques, les décès ont été [illegible] ce chef très peu nombreux.

Néanmoins, il nous paraît utile de donner à nos lecteurs quelques avis relativement à cette maladie.

Le docteur Chantemesse, dans un remarquable traité qu'il a fait sur la fièvre typhoïde, a prouvé qu'elle était due à l'usage d'une eau impure. C'est dans l'eau employée par les malades que réside le bacille ou germe de l'affection qui nous occupe.

Une des causes de la contamination peut être attribuée, selon nous, à la mauvaise construction des habitations ouvrières : il existe souvent des filtrations dans les murs qui séparent les fosses d'aisance des citernes d'eau potable : c'est là une question très grave, et qui mérite d'être examinée sérieusement, eu égard aux circonstances actuelles.

La mauvaise qualité de l'eau est aussi, d'après M. le docteur Brouardel, la cause principale de la fièvre typhoïde. C'est ce qui a fait l'objet de sa thèse au Congrès de Vienne, thèse qui a eu un retentissement très grand, et qui a été traduite dans toutes les langues.

Il convient donc aux personnes qui se méfient de la qualité de leur eau, de la filtrer, ou de la faire bouillir avant d'en faire usage.

Le contact des typhiques n'est pas dangereux, autant qu'on ne s'expose pas aux émanations des déjections. Là, et là seulement est le danger de la contagion.

C'est pourquoi il est nécessaire de faire usage du chlore quand on a chez soi un malade atteint de la fièvre typhoïde, en jeter dans ses déjonctions et verser, dans les fosses d'aisance, de l'eau chlorée.

La fièvre typhoïde atteint principalement les individus étrangers au pays qu'ils habitent.

Dans une ville de garnison, les recrues seront bientot attaquées, tandis que les gens du pays ne s'en ressentiront point.

Le Parisien boit impunément l'eau impure, tandis que le provincial ne peut supporter le même breuvage, sans que son organisation en souffre.

La fièvre typhoïde se manifeste par des maux de tête, l'incapacité de travail, et la dyssenterie.

Les mesures préventives consistent, dans ce cas comme dans presque tous les autres, à observer une sévère hygiène ; éviter l'excès de travail et l'excès de boissons.

**Le tocsin** a sonné samedi à huit heures et demie du matin aux églises Notre-Dame et Saint-Martin.

Le feu venait de se déclarer dans les caves de la maison occupée par M. Charles Masson, rue des Lignes.

Bientôt les flammes s'échappaient par un large soupirail donnant sur la cour de la maison Leburque-Comerre, et s'attaquaient à des piles de pièces dressées en cet endroit.

Le personnel de la maison, aidé de quelques voisins, s'employa à éteindre le feu, et y réussit complètement.

Une grande partie des marchandises fut déposée chez M. Delannoy-Destombes.

Quand les pompiers arrivèrent, avec la pompe à vapeur, tout danger était écarté.

Il y a une cinquantaine de pièces brûlées, et deux cents avariées, tant par l'eau que par le feu. Il y a assurance.

**Jeudi, 12 janvier, de 2 à 5 heures,** il sera procédé à l'enquête *de commodo et incommodo*, sur la demande formée par M. J.-B. Pennel, tendant à établir une briqueterie, sur un terrain situé en cette ville, entre les rues de la Mackellerie et de Béthune.

Les plans sont déposés au secrétariat de la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

**Taxes sur les billards et sur les Cercles ou Sociétés.** — Les déclarations concernant les taxes sur les Billards publics et privés, sur les Cercles, Sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, sont, en ce moment, reçues à la mairie.

Une disposition de loi du 16 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives.

**Cartes de visites** pour nouvel an, ivoire, bristol deuil, imprimerie du *Journal de Roubaix* voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

**Société de consommation de Roubaix.** — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50; Ménage, 4 livres, 0,55


**LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS**
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT
dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.


## TOURCOING

**L'Enseignement professionnel.** — C'est là une question qui mérite toute la sollicitude de nos industriels et sur laquelle on ne saurait trop souvent revenir.

Il y a quelques jours, la Société industrielle de Fourmies faisait, pour la première fois, une distribution de récompenses aux élèves des cours d'adultes créés par son initiative.

A cette occasion, M. Belin, un des plus grands industriels de Fourmies prononçait un discours, dans lequel il faisait ressortir l'utilité de l'instruction professionnelle. La transformation qu'a subie, depuis un demi-siècle, l'industrie de la laine, exige de la part des contre-maîtres et ouvriers des connaissances plus approfondies qu'ils puisseront dans l'enseignement technique.

« Il y a 50 ans, Messieurs, a dit M. Belin, une filature, je parle d'une filature de 1er ordre, avait pour moteur un manège à cheval, le peignage se faisait manuellement, le métier à filer marchait à bras d'hommes, le tissage ne se faisait qu'à la main, et l'on disait bien haut, trop haut car au siècle du téléphone il ne faut jurer de rien, que jamais toutes ces opérations ne se feraient mécaniquement.

» C'était, si vous voulez me permettre une classification peut-être un peu fantaisiste, mais que tout le monde comprendra, l'époque du travail manuel, le règne des bras.

Vers 1835, la vapeur fit son apparition à Fourmies; cette force, à l'avenir de laquelle plus d'un homme de génie n'avait pas cru d'abord, remplaça le moteur primitif.

» La machine à vapeur, la pompe à feu, comme on disait alors, détrôna le manège ; vers 1845, un outil ingénieux, la peigneuse, fut inventé ; 15 ans plus tard, le renvideur parut, le renvideur dont j'ai entendu dire qu'il ne filerait jamais bien les trames fines, et qui fait maintenant sans broncher du 180 et plus.

» Que dis-je, Messieurs, le Continu, ce Continu auquel un inventeur de Sémeries travaillait déjà vers 1850, ce Continu qu'on a cru irréalisable, dont on a ri, montre déjà plus que le bout de l'oreille, il fonctionne, honorablement même dans certains établissements de notre pays.

» Voilà, Messieurs, la seconde époque de notre histoire : c'est le règne des machines, celui dont on a dit, bien à tort selon moi, qu'il remplacerait pour toujours le règne des bras.

» Non, messieurs, les machines, dans notre industrie du moins, ne remplaceront pas les bras, elles les soulageront, rien de plus, car une machine ne sera jamais intelligente et des bras peuvent l'être.

» C'est pour développer cette intelligence des bras, cette habileté professionnelle de l'ouvrier qu'a été créée l'Ecole industrielle de Fourmies. »

Puis, au milieu des applaudissements, M. Belin a dit que l'école avait été faite pour tout le monde; elle est faite pour les contre-maîtres, pour les ouvriers, pour les fils d'ouvriers, pour les fils de patrons, pour les patrons eux-mêmes; bref, pour tous ceux qui, n'ayant pas le rare bonheur de n'avoir plus rien à apprendre, c'est-à-dire tout savoir, iront demander gratuitement aux professeurs érudits qui la dirigent, des explications ou des conseils.

« Je me résume, messieurs, en un mot. L'Ecole Industrielle est une œuvre essentiellement égalitaire, pratique, humanitaire, créée par tous les industriels du pays dans le but louable de profiter à notre belle industrie en développant les connaissances professionnelles de tous ceux qui travaillent la laine dans la région de Fourmies. »

Ce qui est vrai pour Fourmies, c'est plus encore peut-être pour notre ville et ce que l'initiative privée a obtenu à Fourmies nous pouvons l'obtenir ici. Aussi nous espérons que l'année 1888 ne s'écoulera pas sans que nous ayons notre Société industrielle tourquennoise, qui entrera résolument dans la vue de l'enseignement professionnel. Il y a là une œuvre éminemment utile à entreprendre : nous avons la conviction que nos industriels et commerçants s'y prêteront généreusement et que l'exemple de Roubaix, de Fourmies, de Reims et d'Elbeuf sera suivi à Tourcoing. J. P.

**Une affaire** de fraude compliquée de violences s'est produite jeudi soir. L'octroi avait saisi une voiture chargée de coke, appartenant à M. Caudron, fondeur, qui passait en fraude par une voie prohibée. Deux employés conduisaient la voiture en fourrière à l'abattoir quand ils furent assaillis, rue Nationale, par cinq ou six ouvriers de M. Caudron. Les assaillants les frappèrent à coups de bâton et l'un des employés fut blessé à la tête. Le domestique, un sieur Alfred Poulain, avait été mené au poste le soir même. M. le commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert hier une enquête sur cette affaire qui présente une certaine gravité.

**Agression nocturne.** — Jeudi vers 11 h. du soir, Honoré Fremeaux, ouvrier charpentier, revenant de Roubaix, a été attaqué près du pont du canal au boulevard, par cinq individus qui essayèrent de le dévaliser.

Fremeaux se débattit et parvint à se dégager sain et sauf des mains de ses assaillants.

**Bondues.** — Jeudi, vers dix heures du soir, un incendie a réduit en cendres le moulin à vent à tordre huile de M. Delevalle, situé près du fort. On ne connaît pas la cause de l'incendie. Pertes, 6,000 fr. Il y a assurance. Les secours sont arrivés de tous les côtés, mais on sait qu'en pareil cas, ils sont toujours impuissants.

Cet incendie est dû à la malveillance. C'est paraît-il, la troisième fois que l'on essaie de mettre le feu au moulin. Les incendiaires, leur crime accompli, ont eu la maladresse d'aller s'installer à la buvette du fort; et c'est là, dans la cour de l'établissement où ils se croyaient en sûreté, qu'une personne qu'ils n'avaient pas aperçue a pu entendre le propos suivant : « Cette fois-ci, ça y est bien, c'est la troisième fois, nous pouvons maintenant prendre une chope, nous avons 150 francs à manger. »

L'un d'eux a pu être arrêté. Les deux autres ont pris la fuite.

**A partir du 1er janvier,** les lecteurs de Tourcoing pourront s'adresser à notre bureau, 42, rue des Poutrains, pour tout ce qui concerne les fournitures de bureau, commandes d'imprimés, circulaires, avis de naissance, de mariage et de décès.

Nous rappelons que les lettres mortuaires et d'obits donnent droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

## LILLE

**M. Léon Say,** doit venir à Lille, le 22 janvier, pour faire une conférence à l'occasion de la réunion annuelle de la *société des Industriels du Nord*.

**M. Toffart,** secrétaire général de la mairie de Lille, en retraite, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

## Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

*Audience du vendredi 29 décembre 1887*

**Il y a** vraiment des gens qui ont la rage du couteau. Pour une parole un peu vive, pour une observation quelquefois très méritée, à la suite de la plus légère altercation, ils n'hésitent pas à frapper leurs adversaires de plusieurs coups de ce dangereux instrument.

Cet état de choses est très regrettable et l'on ne peut trop approuver le Tribunal de réprimer sévèrement des délits de ce genre.

C'est ainsi qu'un vigoureux gars d'Halluin, Léon Larue est condamné à 6 mois de prison et 25 francs d'amende, pour avoir donné à Verbach quatre coups de couteau.

La rue avait gardé rancune à Verbach d'une grossière plaisanterie que ce dernier lui avait adressée il y avait un an.

Trois mois de prison son infligés à Verbek pour le même motif.

Verbek, soldat au 21e de ligne, en garnison à Langres, a profité de sa permission pour attaquer et blessé grièvement un cabaretier à Tourcoing.

Joseph-Dieudonné Cattaux, injurié par Victor Sénélar, a Halluin, a saisi une brique et l'a lancée sur son adversaire qui a été atteint à la tête. En raison de ses antécédents, Cattaux n'est condamné qu'à 10 jours de prison et 16 francs d'amende.

Louis Ségard est un Tourquennois fort habile. Il a trouvé moyen d'enlever une charrette à son propriétaire, sans que celui-ci s'en soit aperçu. Un mois de prison.

Mathilde Tréfois, femme Lefebvre, ménagère à Roubaix, profitant d'un déménagement auquel elle était employée, a enlevé plusieurs menus objets.

Le tribunal la condamne à 1 mois de prison et dit que cette peine se confondra avec celle qu'elle subit en ce moment. MAITRE CARRÉ.

**PALMES ACADÉMIQUES.** — Nous relevons, parmi les nouveaux officiers de l'instruction publique, les suivants :

M. Got, sociétaire de la Comédie française; M. Christianens, Louis, instituteur public à Lille; M. Faure, ex-baryton de l'Opéra.

Parmi les nouveaux officiers d'Académie :

Mme d'Alq, Marie-Louise, femme de lettres; Mme Lamidey, Eugénie, supérieure des Ursulines françaises de Sutra (île de Ténos); M. Laurent (Laurent), adjoint au maire d'Anzin.

M. Lemaire, Edmond-Léon-Ernest, président de chambre à la cour d'appel de Douai; M. Soubeiran, Alfred-Louis-Joseph, directeur de l'Institut industriel du Nord, à Lille; M. Tétar, Valéry, maire de Boulchain (Nord); M. Leloir, Henri-Camille-Chrysostôme, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille; M. Demartres, Léon-Gustave, chargé du cours à la Faculté des sciences de Lille; M. Lambling, Eugène-Frédéric, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille; M. Lecocq, Frédéric, compositeur et professeur au conservatoire de Lille.

**NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.** — M. Petitprez, vicaire à Lille (Saint-Michel), est nommé curé de Boussières, en remplacement de M. Léveillé, démissionnaire ; M. Deman, vicaire à Steenwerck, est transféré à Lille (Saint-Michel) M. Cambier, vicaire à Marly, est transféré à Steenwerck ; M. Grison, vicaire à Taisnières-sur-Hon, est transféré à Marly ; M. Gruson, professeur à l'institution Saint-Jean, de Douai, est nommé curé de Douzies.

*Nouveaux prêtres.* — MM. Henri Cattelin, de Boussières, professeur à l'institution Notre-Dame-des-Dunes, à Dunkerque; Albert Gabriel, de Douai, professeur à l'institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing; Georges Segard, de Roubaix, vicaire à Beauvois ; Alfred Salembier, de Leers, vicaire à Quesnoy-sur-Deûle; Edouard Thuliez, de Wambaix, professeur à l'institution de l'Assomption, à Bavai ; Henri Trouillet, de Bouvines, professeur à l'institution Notre-Dame-des-Victoires, à Roubaix ; Paul Delnatte, de Wattrelos, professeur au petit séminaire d'Hazebrouck ; Henri Grardel, de Fretin, professeur à l'institution Saint-Jude, à Armentières.

MM. Emile Debaudringhien, de Wattrelos, vicaire à Erquinghem-Lys ; Constant Deboudt, de Bambecque, vicaire à Roubaix (Sainte-Elisabeth); Aimé Horain, de Neuville, vicaire à Villers-sire-Nicole ; Victor Duhen, de Brunémont, vicaire à Neuvain ; Jules Evrard, de Merville, vicaire à St-Sauve ; Paul Peers, de Roubaix, vicaire à Waziers ; René Maufroid, de Sars-Poteries, professeur à l'institut du Sacré-Cœur, à Tourcoing ; Henri Dutonquet, de Valenciennes, professeur à l'institution Saint-Joseph, à Lille ; Auguste Delbecque, d'Armentières, vicaire à Taisnières-sur-Hon ; Albert Vandenbussche, d'Oudezeele ; Victor Permandt, de Dunkerque ; Auguste Deschamps, de Lille.

## NORD

**Chronique du travail.** — Une centaine d'ouvriers marbriers de Cousoire viennent de se mettre en grève ; ils appartiennent aux ateliers de MM. J. Heinaut et de MM. Eglemine-Hannoteau, fabricants de pendules. C'est à la suite de réductions de salaires que ces grèves ont éclaté ; les patrons voulaient, en outre, abroger les tarifs actuels.

Les entrevues qui ont eu lieu jusqu'ici entre les grévistes et leurs patrons n'ont pas abouti. Les ouvriers en grève sont fort calmes, et on espère qu'un arrangement ne tardera pas à intervenir.

## BELGIQUE

**La neutralité belge et Léopold II.** — L'idée de mettre la neutralité belge à l'abri de toute suspicion, s'est fait jour, dernièrement, dans un salon diplomatique à l'étranger. On s'était demandé si dans l'éventualité d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne, la convention de 1870 pourrait être renouvelée, dans une forme analogue.

Le chef d'une ambassade étrangère émit l'avis que le moyen le plus propre, pour la Belgique, d'assurer sa neutralité, était de contracter immédiatement une convention identique avec la France et l'Allemagne. Elle contiendrai cette clause essentielle : que la Belgique serait en droit ou même aurait pour devoir de s'allier avec l'adversaire de celle des deux puissances belligérante qui envahirait son territoire.

Pareille éventualité donnerait certainement à réfléchir aux généraux prussiens qui se préoccupent trop des lignes stratégiques de la Meuse, sans tenir compte de la neutralité belge.

La question de la neutralité belge est toujours agitée quand le ciel de la paix se couvre de nuages et alors on se plaît à représenter le roi des Belges comme le jouet de M. de Bismarck. Dernièrement, *Paris* parlait encore des ténébreuses menées du roi des Belges.

Léopold II qui est en bonnes relations, avec toutes les cours européennes, ne manque certes pas de sympathies pour l'Allemagne, mais il ne faut pas connaître Léopold II, pour lui endosser les idées que lui prête le *Paris*. Léopold II loin de songer à quelque chimérique annexion continentale, est constamment préoccupé de l'avenir de son immense pays africain, tout autant que de la solution des problèmes sociaux qui sont, plus que jamais à l'ordre du jour en Belgique.

En outre, c'est bien mal apprécier le roi des Belges, que de lui attribuer des affections germaniques aussi exagérées qu'exclusives. Léopold II, qui a du sang français dans les veines, est au contraire un fervent de la littérature française : tous les poëtes marquants de l'époque, ainsi que ceux du grand siècle, occupent une place d'honneur dans la Bibliothèque Royale. Le roi s'intéresse en outre, de la façon la plus sympathique, à tout ce qui touche la France et l'art français dans toutes ses manifestations.

Les français qui sont admis à la Cour — et il y en a un certain nombre habitant Bruxelles — témoignent d'ailleurs hautement de l'attitude très sympathique du Souverain belge, à l'égard de leur pays.

**Le jubilé de Léon XIII, à Gand.** — Les catholiques gantois ont célébré, le 29 décembre, le Jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Cette belle journée s'est ouverte par une communion générale à laquelle ont pris part plus de onze cents fidèles. Mgr l'évêque de Gerra a célébré la sainte messe et prononcé, après l'Evangile, une touchante allocution.

A dix heures a eu lieu, en l'église paroissiale de Saint-Michel, la messe solennelle, qui, conformément aux statuts de l'Association de Saint-Pierre, se célèbre tous les ans aux intentions du Souverain-Pontife.

L'assemblée générale de l'Œuvre s'est tenue ensuite dans la vaste salle du Cercle catholique, gracieusement décorée pour la circonstance.

Mgr l'évêque de Gerra, introduit par les membres du bureau et salué par les chaleureux applaudissements d'un auditoire aussi nombreux que distingué, a pris place au fauteuil de la présidence.

La séance s'est ouverte comme de coutume, par la prière ; puis la parole a été donnée à l'un des secrétaires de l'Œuvre pour présenter le rapport annuel.

M. G. Verspeyen à prononcé un remarquable discours.

**On rapporte** l'anecdote suivante de M. Van Praet, le secrétaire du roi des Belges, qui vient de mourir, et qui montre bien le philosophe suffisamment édifié des choses de ce monde.

Un fonctionnaire de province, déjà âgé, débarqua un jour chez lui et exposa ses titres à un poste très en vue à Bruxelles.

— Vos titres sont indéniables, lui répondit-il, et si vous y tenez, vous ne pouvez manquer d'être nommé. Mais... ne craignez-vous pas, à votre âge, ce changement radical de manière de vivre ? Habitué à une existence calme, simple, vous allez, surtout grâce à votre femme qui a des goûts plus mondains, être lancé dans le tourbillon des visites, des dîners, des représentations théâtrales et,..

Et il traça un tel tableau des « plaisirs » qui l'attendaient que le bonhomme attendri de tant de sollicitude, le quitta en le remerciant, avec effusion, de l'avoir préservé d'un mauvais pas.

**ETAT-CIVIL.** *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* — Cécile Polle, rue des Fabricants, 70. — Jean Poupaert, rue de Tourcoing, 2e cour Saint-Louis, 31. — Palmyre Vancaeneghem, rue Vallon, 27. — Gabriel Fournier, rue de Tourcoing, 16. — Alfred Carbon, rue de Denain, cour Dhailuin, 4. — Jean Mostaert, rue de la Barbe d'Or, cour Wattel, 3. — Edouard Raemdonck, rue Saint-Laurent, cité Saint François, 26. — Bernard Vlamynck, rue Petiart, fort Mullier, 7. — Léonie Labarre, Hôtel-Dieu. — Louis Benistand, rue Richard-le-Noir, 21. — Julienne et Jules Bockstaet, jumeaux, rue de la Lys, cour Destailleur, 3. — Fernand Mestdagh, rue Delattre, 1. — *Déclarations de décès du 30 décembre.* — Marie Pollet, 74 ans, propriétaire, boulevard de Strasbourg, 70. — Louis Maronzé, 6 mois, rue du Fontenoy, 11. — Henri Leveugle, 3 mois, rue d'Arbo, cour Tiberghien, 4. — Catherine Ponthieu, 71 ans, ménagère, rue du Général Chanzy, 17. — Albertine Bastelaens, 4 mois, rue du Château, 57. — Gabrielle Tricot, 1 an, rue de la Liberté, maisons Delplanque. — Pierre Samayes, 9 mois, rue Watt, cour Desobry, 4. — Henri Dupont, 40 ans, cultivateur, boulevard de Metz, 35. — Ursule Boutrie, 56 ans, marchande de fromage, rue de l'Espérance, 39. — Debarbieux, présenté sans vie, rue de Condé, 30.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 29 décembre.* — Hélène Lamarque, rue Capelle. — Clotilde Destombes, rue de la Blanche-Porte. — Julienne Beauvaisert, rue Sainte-Germaine. — Marguerite Krawinckels, rue de la Latte. — Jeanne Callewaert, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès du 29 décembre.* — Léontine Serroens, 1 jour, au Grand-Plaisir. — Joseph Vanhee, 3 ans 5 mois, rue Saint-Jacques — Marie Duclercq, 11 mois, rue de la Latte. — Léonie Flament, 32 ans, sans profession, Place Thiers.

*RONCQ.* — *Déclarations de naissances du 18 au 25 décembre.* — Florine Dalder, rue de Billemont. — Henri Vandeputte, rue des Lattes. — *Déclarations de décès du 18 au 25 décembre.* — Alphonse Huys, 11 mois, le Billemont. — Emile Bucke, 1 an, rue des Lattes — Céline Delannoy, 14 ans, le Blanc-Four — Hélène Wastyn, 2 ans, rue des Lattes.

# Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL-POLLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Françoise POLLET, veuve de M. François SCREPEL, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébré le dimanche 1er janvier 1888, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux